DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE (D.Ps.)

20-24

PSYCHOLOGIE
DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

aligner les forces
Faculté des lettres et sciences humaines | Planification stratégique | 2019 • 2022

Important! *Notre programme de D.Ps. est en cours de révision et certaines modifications seront apportées aux activités pédagogiques et au parcours de formation dans les prochaines années. Le présent guide sera éventuellement mis à jour et divers moyens de communication (p. ex., rencontres avec le Comité de programme, courriels) sont prévus pour tenir informées toutes les personnes concernées par ces changements.*

D'ici là, bonne lecture et bienvenue chez vous, chère cohorte 2020-2024!

TABLE DES MATIÈRES

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME 5

DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE (D.Ps.) 6
Pourquoi? La finalité du programme 6
Comment? 2 principes fondamentaux 6

HUIT DOMAINES DE COMPÉTENCE DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC 7

PRINCIPAUX INDICATEURS DE COMPÉTENCES 8

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE : L'ACTION AU CŒUR DE LA FORMATION 9

STRUCTURE DU PROGRAMME DE FORMATION 10

EXIGENCES DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC ET DU PROGRAMME DE DOCTORAT 12

2 PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ET DES RESSOURCES 14

PERSONNES-RESSOURCES POUR LE CHEMINEMENT EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS 15
Professeur.e.s et leurs champs d'intérêt particuliers 15

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE GESTION ET DE COORDINATION DU PROGRAMME 16

COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES SUR LE CAMPUS DE SHERBROOKE 17
Professeures et professeurs 17
Chargées de cours à forfait 17
Professionnelles 17
Secrétariat 17

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES COHORTES ☺ 18
Étudiantes et étudiants en psychologie du travail et des organisations 18
Étudiantes et étudiants en psychologie clinique 19
Étudiantes et étudiants en intervention en enfance et adolescence 20

APERÇU DE QUELQUES-UNES DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION 21
Ressources en psychothérapie 21
Services à la vie étudiante SVE 21
Service des bibliothèques 21
Service de soutien à la recherche 21

3 CONDITIONS DE POURSUITE DU PROGRAMME 22

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ 23

RÈGLEMENT FACULTAIRE COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES 23

RÈGLEMENT FACULTAIRE COMPLÉMENTAIRE ENTOURANT LES STAGES ET L'INTERNAT 24

EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME ET LE PASSAGE À L'INTERNAT **24**
Examen général 24
Évaluation globale du rendement et de la conduite 24

MESURES À LA SUITE D'UN RENDEMENT OU D'UNE CONDUITE JUGÉS NON SATISFAISANTS **25**

CE QUE PEUT FAIRE UN.E ÉTUDIANT.E QUI SE SENT LÉSÉ.E DANS SES DROITS **25**

4 NOTES DIVERSES 26

RÉSULTATS ACADÉMIQUES COMMUNIQUÉS SOUS FORME DE COTES **27**

ABSENCE PROLONGÉE ET NON PLANIFIÉE DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE MÉMOIRE DOCTORAL **27**

LES ESSIENTIELS AU BON FONCTIONNEMENT DANS LES COURS **27**
Utilisation d'ordinateurs portables et d'appareils intelligents 27
Respect des échéances 27

RÈGLEMENTS UTILES À CONNAÎTRE **28**
Règlement d'évaluation des apprentissages 28
Qualité de la langue 28
Demande de révision de notes 28
Plagiat et autres délits 28
Interruption des études au 3e cycle 28

AUTRES LIENS UTILES **30**
Horaires 30
Sites Internet internes 30
Formulaires 30

EXAMEN D'INTÉGRATION **32**

APPRENTISSAGE PAR PROBLÈMES **33**

DOCUMENT INFORMATIF SUR LE PLAGIAT **34**

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE (D.Ps.)

Pourquoi? *La finalité du programme*
Le doctorat professionnel en psychologie vise à former des psychologues de haut niveau qui :

- Adopteront une pratique professionnelle bienveillante, sensible et responsable, à travers le développement d'une posture réflexive de praticien-chercheur
- Mettront à profit leurs compétences, leur jugement professionnel et leur passion pour l'humain en s'engageant à évaluer avec éthique et expertise les besoins diversifiés et complexes des enfants, adolescents, parents, adultes, groupes ou organisations dans le but de les accompagner vers l'amélioration de leur fonctionnement
- S'adapteront aux défis croissants de la pratique professionnelle en veillant à maintenir un équilibre dans toutes les sphères de leur vie

Comment? *2 principes fondamentaux*
En cohérence avec les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec[1] (OPQ) et les recommandations de la Société canadienne de psychologie[2][3], le programme :

- Met l'accent sur le développement de la capacité du/de la doctorant.e à mettre en œuvre la démarche scientifique dans sa pratique professionnelle
- S'articule autour de 8 domaines de compétences inhérents à la profession

Dans cette perspective, les activités pédagogiques reposent sur l'intégration fructueuse de la pratique et de la recherche. Concrètement, l'étudiant.e est appelé.e à appliquer de façon systématique la démarche scientifique dans l'ensemble de son parcours de formation, soit dans le cadre des cours, des stages, de l'internat ainsi que dans la réalisation de son mémoire doctoral.

Cette démarche se décline en 6 étapes :

1. Cerner la problématique et formuler la question générale de départ
2. Documenter le sujet et formuler les objectifs ou les hypothèses de travail
3. Choisir et concevoir la démarche méthodologique
4. Veiller à la conduite responsable et à l'éthique dans la mise en œuvre de la démarche retenue
5. Faire la collecte et l'analyse des données pour en dégager les résultats
6. Diffuser et partager les résultats

Les prochaines sections de ce guide fournissent des précisions quant aux 8 domaines de compétence couverts par le programme, les modalités pédagogiques privilégiées et la structure du parcours de formation.

---

[1] Document produit par l'OPQ (pour télécharger le document, cliquer ici)
[2] Rapport du groupe de travail de la SCP sur la pratique fondée sur les données probantes (2012; pour télécharger le document, cliquer ici)
[3] Rapport du groupe de travail de la SCP sur le suivi des progrès et le suivi des résultats en psychothérapie (2018; pour télécharger le document, cliquer ici)

HUIT DOMAINES DE COMPÉTENCE DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Relations interpersonnelles	Évaluation	Intervention	Consultation	Éthique et déontologie	Supervision	Recherche	Gestion
Établir et maintenir une alliance de travail constructive avec les clients et systèmes-clients, avec les collègues et avec les réseaux professionnels	À partir d'une ou de différentes méthodes d'évaluation appropriées, analyser un problème, le décrire, le conceptualiser et en présenter sa compréhension au client ou système-client	Mettre en œuvre les actions appropriées en vue de favoriser, de restaurer, de maintenir ou de développer le fonctionnement optimal d'un client ou d'un système-client	Planifier et gérer un processus de changement tout en ne détenant pas un contrôle direct sur la démarche de changement elle-même et en exerçant les rôles appropriés à la situation, selon l'analyse systématique qui en aura été faite	Établir des relations professionnelles en s'appuyant sur des valeurs et principes d'éthique, en respectant les normes déontologiques en vigueur	Superviser des activités professionnelles et gérer une relation orientée vers le développement de compétences propres à la profession	Utiliser et conduire des recherches sur ou utiles à l'intervention dans le respect des bases scientifiques de la discipline	Planifier et mener ses activités professionnelles avec jugement et efficience, respecter les contextes particuliers d'intervention, gérer adéquatement plusieurs activités professionnelles concomitantes et interagir avec professionnalisme en toute circonstance

Praticien-chercheur : mettre en œuvre la démarche scientifique dans la pratique professionnelle

Pour retourner à la Table des matières, cliquer ici

PRINCIPAUX INDICATEURS DE COMPÉTENCES

Les indicateurs de compétences correspondent aux comportements observables qui permettent de situer l'évolution de chacun.e quant au développement de ses compétences. Sans présenter une liste exhaustive des indicateurs de compétences qui orienteront les activités pédagogiques, les stages et l'évaluation des compétences, nous en présentons ici les principaux pour donner une vue d'ensemble des visées du programme de formation.

Sur le plan de la relation interpersonnelle

L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :

- de communiquer clairement
- d'écouter en recueillant l'information sans la déformer
- de réguler ses interactions pour assurer l'efficacité de l'intervention
- de créer des conditions favorables à la mobilisation des membres du système-client
- d'établir et de maintenir une relation de coopération avec son client et les membres du système-client

Sur le plan de l'évaluation

L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :

- de choisir une ou des grilles d'analyse appropriées à la situation
- d'appliquer la ou les grilles à la situation
- de formuler des hypothèses sur la nature ou les causes de la situation
- de choisir ou de construire des méthodes et des instruments appropriés
- d'utiliser les méthodes et les instruments appropriés pour recueillir des données additionnelles pour valider ses hypothèses
- de formuler une problématique et de la communiquer au client ou au système-client
- d'élaborer un plan d'intervention et de le soumettre au client ou au système-client

Sur le plan de l'intervention et de la consultation

L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :

- de déterminer qui est le client de l'intervention et qui en compose le système-client
- de prendre en compte les différentes composantes du système
- de planifier, d'encadrer et d'adapter le déroulement d'un processus de consultation en utilisant des stratégies appropriées
- d'exercer différents rôles, notamment ceux d'agent de feed-back, d'animateur et de formateur
- d'exercer en alternance les fonctions de suppléance et d'assistance en tenant compte des besoins et des ressources du système-client
- de traiter des incidents critiques
- de mener une intervention d'aide ponctuelle auprès d'un individu et de référer à des ressources spécialisées, le cas échéant

Sur le plan de l'éthique et de la déontologie

L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :

- d'assurer une tenue de dossier adéquate
- de déceler des problématiques éthiques
- de référer aux codes de déontologie de l'OPQ, au Code des professions et aux autres codes pouvant s'avérer nécessaires
- de résoudre un dilemme éthique et d'affirmer les motifs sous-jacents au choix
- d'appliquer les normes déontologiques et ses choix éthiques dans son action professionnelle

Sur le plan de la gestion

L'étudiante ou l'étudiant démontre :

- la capacité de prendre en compte les contextes légaux et socioéconomiques des milieux où il intervient
- un respect des politiques, des procédures et des règles de fonctionnement propres à son milieu d'intervention
- la capacité d'interagir avec professionnalisme avec d'autres praticiens ou des tiers partis associés à une intervention
- un souci de la qualité des services offerts aux clients

Sur le plan de la supervision

L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :

- de rédiger une entente formelle de services professionnels de supervision
- d'utiliser des méthodes et des outils appropriés au développement de compétences en contexte de travail
- d'évaluer les compétences visées par la supervision

Sur le plan de la recherche

L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :

- de faire une utilisation critique de la recherche dans sa pratique professionnelle
- de concevoir et de réaliser une recherche utile à la pratique professionnelle

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE : L'ACTION AU CŒUR DE LA FORMATION

Muchielli[4] soulignait en 1988 que les adultes retiennent approximativement 10 % de ce qu'ils lisent, 20 % de ce qu'ils entendent, et ainsi de suite jusqu'à dire qu'ils retiennent 90 % de ce qu'ils disent et font. C'est notamment dans cette perspective que le programme privilégie des stratégies pédagogiques qui favorisent la participation active des étudiant.e.s. Nous considérons que **chaque étudiant.e est l'acteur principal de sa formation**, les personnes-ressources ayant pour principal rôle de mettre en place des conditions favorisant l'actualisation du potentiel créateur de chacun.e. Portée par la volonté de créer des situations riches en apprentissages, l'équipe professorale du Département de psychologie de l'Université de Sherbrooke a fait le choix de promouvoir le recours aux méthodes pédagogiques actives, diversifiées et interactives.

Voici quelques-unes des méthodes employées par l'équipe enseignante :

- Étude de cas
- Atelier de travail
- Séminaire
- Jeu de rôles
- Simulation
- Exposé magistral interactif intégrant des situations authentiques
- Apprentissage par problèmes (APP; pour en savoir plus, cliquer ici)

[4] *Les méthodes actives dans la pédagogie des adultes*.

STRUCTURE DU PROGRAMME DE FORMATION

Cette sous-section du guide pédagogique offre une synthèse des **incontournables** du parcours de formation et inclut des hyperliens qui mènent directement à l'ensemble des informations à comprendre pour favoriser votre intégration et votre réussite au sein du programme. Les éléments suivis d'une étoile ★ représentent des conditions à remplir pour la poursuite des études. La troisième section de ce guide fournit une description détaillée de ces conditions.

De manière générale, le programme compte 120 crédits qui sont répartis à l'intérieur des 4 années de formation afin de favoriser le **développement progressif des compétences**. Il est structuré selon :

1. Une trajectoire de développement de compétences commune aux 3 cheminements
   (c.-à-d., psychologie du travail et des organisations, clinique adulte, enfance et adolescence)

   - Activités de type cours offertes durant les 3 premières années
   - Formation pratique offerte durant les 4 ans du programme
     - 1 stage par an au cours des 3 premières années
     - Internat à temps plein en 4e année
   - Moyens variés de soutenir la réalisation du mémoire doctoral
     - Guide pratico-pratique précisant les critères à prendre en compte (cliquer ici)
     - Cours de méthodes de recherche contribuant directement à l'avancement du mémoire doctoral
     - Séminaires de mentorat ou ateliers d'encadrement à la recherche
     - Jalons qui guident la réalisation du mémoire doctoral en fonction des moments clés du parcours de formation
     - Entrée en internat conditionnelle au dépôt initial du mémoire doctoral (cliquer ici) ★
   - Examen général à réaliser au début de l'automne de la 2e année (cliquer ici) ★
   - Évaluation globale du rendement et de la conduite (cliquer ici) ★

2. Une trajectoire d'activités pédagogiques spécifiques à chacun des cheminements

   - Activités pédagogiques spécialisées en regard du champ de pratique (cliquer ici)
   - Stages et internat propres au champ de pratique (cliquer ici)

Les 3 prochaines pages visent à présenter une vue d'ensemble de :

- La trajectoire commune aux 3 cheminements et la trajectoire spécifique au cheminement en psychologie du travail et des organisations (schéma du parcours de formation)
- La répartition des heures de formation par le biais des stages et de l'internat (exigences de l'OPQ)
- L'enchaînement des activités pédagogiques offertes en 1re année de doctorat en psychologie du travail et des organisations (calendrier + charge de travail aux cycles supérieurs)

PARCOURS DE FORMATION • • 4 années du D.Ps.

vers une mise en oeuvre de la démarche scientifique dans la pratique professionnelle

1

COMPRENDRE

A — Cours sur les fondements de la pratique en PTO

H — • • Stage I | Diagnostic organisationnel

É — Méthodes de recherche I cours intensif

APPLIQUER

A — Entente | Direction de recherche

A-H — Choix | Sujet défini à la lumière des auteurs clés (1, 2)

É — Dépôt du projet de recherche août

2

Réussite de l'examen général septembre — A

S'APPROPRIER

A — Cours sur les incontournables de l'intervention en PTO

H — • • Stage 2 | Intervention

É — Méthodes de recherche II cours intensif

TESTER

A-H — Collecte de données (3, 4)

É — Analyse des données

3

INTÉGRER

A — Cours sur le coaching professionnel

H — • • Stage 3 | Coaching

SYNTHÉTISER

A-H — Rédaction du mémoire doctoral (5, 6, 7)

É — Dépôt initial du mémoire doctoral

4

ÊTRE

A-É — • • Internat

TRANSFÉRER

É — Dépôt final du mémoire doctoral

Trimestre — Cours au choix — A : Automne, H : Hiver, É : Été — Arrimage entre les activités pédagogiques — Condition à remplir — Séminaire de mentorat

Développement progressif des compétences (verbes) inspiré de la taxonomie de Bloom révisée

Krathwohl, D. R. (2002). A revision of Bloom's taxonomy: An overview. *Theory into Practice, 41*(4), 212-218.

EXIGENCES DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC ET DU PROGRAMME DE DOCTORAT

Donnant accès au permis de l'OPQ, notre programme de D.Ps. doit satisfaire aux normes et critères établis par l'Ordre. Les principales exigences relatives à la formation pratique, tirées du *Manuel d'évaluation des programmes de doctorat en psychologie* mis à jour par l'OPQ en décembre 2019, sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Exigences minimales pour la formation pratique (2 300 heures)		
COMPÉTENCES	**STAGE**	**INTERNAT**
	(700 heures)	(1 600 heures)
Évaluation	500 heures	
Intervention et consultation	550 heures	
Supervision/Coaching	50 heures	
Contact client	250 heures (dont un minimum de 100 heures de contact direct)	600 heures (dont un minimum de 300 heures de contact direct)
Supervision reçue	125 heures (dont 50 heures de supervision individuelle)	200 heures (dont 100 heures de supervision individuelle)

La 1re année de doctorat en un coup d'œil!

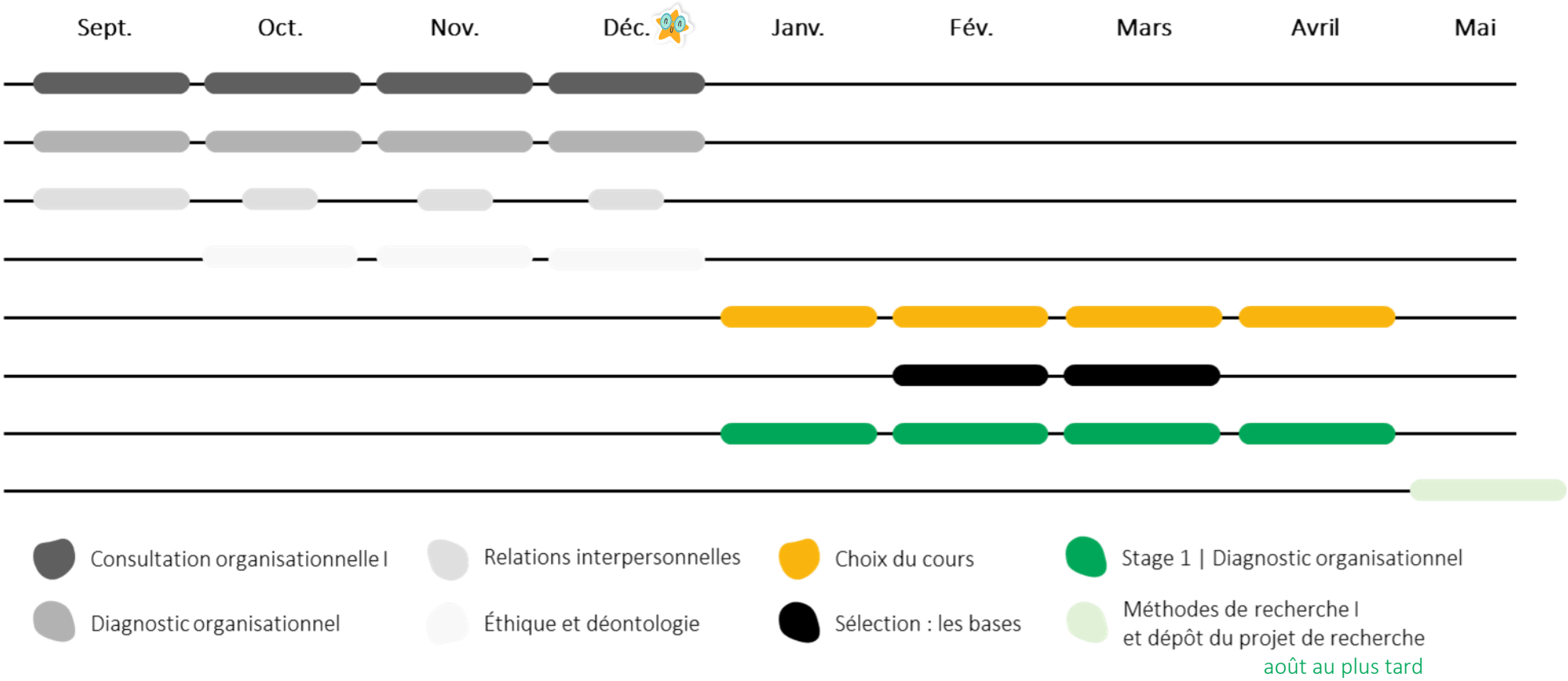

Examen d'intégration | 22 décembre | Par Zoom (cliquer ici pour plus d'informations)

Charge de travail aux cycles supérieurs. Les valeurs estimées en heures pour les différentes formes d'activités pédagogiques sont les suivantes : format magistral = **60 heures** par **crédit**; format séminaire = **90 heures** par **crédit** (extrait du Règlement facultaire)

Pour retourner à la Table des matières, cliquer ici

2 PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ET DES RESSOURCES

PERSONNES-RESSOURCES POUR LE CHEMINEMENT EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS

- Coresponsable des programmes de 3e cycle : **Marie Malo**

- Responsable de l'expérience étudiante au sein du cheminement : **Christiane Faucher**

> ***Bon à savoir!*** Vous avez une question? C'est la personne à contacter!
> Christiane.Faucher@USherbrooke.ca

- Coordonnatrice académique (3e cycle) et coordonnatrice des stages et des internats : **Fanie St-Laurent**

Professeur.e.s et leurs champs d'intérêt particuliers

François Courcy
Mes principaux champs d'intérêts portent sur les comportements antisociaux au travail (violence, harcèlement et déviance), la promotion de la santé psychologique du personnel et le développement d'une meilleure compréhension de l'innovation et des problèmes de performance au travail. Les travaux de recherche découlant de la plupart de ces domaines se réalisent principalement à travers des réseaux de recherche multidisciplinaires regroupant de nombreuses universités québécoises et internationales et institutions de la santé. Les étudiants intéressés à travailler sur des projets propres à ces domaines peuvent me contacter, et nous examinerons les meilleures avenues pour soutenir la réalisation de leurs projets.

Julie Levesque-Côté
Mes travaux de recherche portent principalement sur les facteurs psychosociaux de l'environnement de travail qui favorisent le fonctionnement professionnel et personnel des individus. De manière plus spécifique, je m'intéresse aux pratiques contemporaines de leadership (p. ex., leadership authentique) et leurs conséquences sur les comportements (p. ex., performance, citoyenneté organisationnelle) et attitudes (p. ex., qualité de la motivation, engagement, satisfaction) au travail. Ma formation et mes activités de recherche m'ont également permis de développer un intérêt marqué pour l'analyse statistique des données (p. ex., équations structurelles, analyse de profils latents).

Philippe Longpré
Mes principaux champs d'intérêt concernent les domaines de la psychométrie, de la prédiction des comportements et de la psychologie du travail humanitaire. Plus précisément, je m'intéresse à la création / validation d'outils psychométriques et de processus de sélection complexes visant à prédire divers comportements. Par ailleurs, j'ai un grand intérêt envers l'étude des interventions en psychologie du travail appliquées dans les contextes de développement humanitaire ou de crises humanitaires.

Marie Malo
Mes intérêts de recherche s'articulent autour de deux principaux axes : (1) le développement des compétences professionnelles et (2) la santé psychologique au travail. Les questions suivantes guident mes travaux : quelles sont les caractéristiques des interventions efficaces et comment le psychologue peut-il contribuer au développement des compétences? Comment favoriser la santé psychologique au travail à l'ère de l'industrie 4.0? En privilégiant les recherches axées sur la pratique et réalisées avec des partenaires de cœur, j'accorde une place centrale à la qualité et à l'authenticité de la relation pour mener à bien mes projets. J'invite les étudiant.e.s stimulé.e.s par cette approche et ces sujets à me contacter afin d'explorer ensemble les possibilités d'une collaboration.

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE GESTION ET DE COORDINATION DU PROGRAMME

- Direction du Département : **Guadalupe Puentes-Neuman** (poste 61613)

- Coresponsables des programmes de 3e cycle :
  - Cheminement en psychologie du travail et des organisations : **Marie Malo** (poste 65950)
  - Cheminement intervention en enfance et adolescence : **Véronique Parent** (poste 61616)
  - Cheminement en psychologie clinique : **Dominique Lorrain** (poste 61039)

- Coordonnatrice académique au 3e cycle et coordonnatrice des stages et des internats en psychologie du travail et des organisations : **Fanie St-Laurent** (poste 63848)

- Responsable de l'expérience étudiante : **Christiane Faucher** (poste 62940)

- Secrétaire attitrée au programme de doctorat : **Julie Martin** (819-821-7222 ou poste 63222)

- Secrétaire du CIPUS : **Élizabeth Bédard** (poste 63191)

- Commis aux études supérieures et à la recherche : **Cloé Gilbert** (poste 63203)

COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES SUR LE CAMPUS DE SHERBROOKE

PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Nom	Téléphone	Courriel
BENOIT Maryse	Poste 63869	Maryse.Benoit@USherbrooke.ca
BRASSARD Audrey	poste 65276	Audrey.Brassard2@USherbrooke.ca
BRAULT-LABBÉ Anne	poste 62203	Anne.Brault-Labbé@USherbrooke.ca
COTÉ Benoît	poste 62948	Benoit.Cote3@USherbrooke.ca
CÔTÉ Guylaine	poste 62218	Guylaine.Cote@USherbrooke.ca
COURCY François	poste 62230	Francois.Courcy@USherbrooke.ca
DESCÔTEAUX Jean	poste 63366	Jean.Descoteaux@USherbrooke.ca
GAGNON Lise	poste 65485 819-780-2220, poste 45322	Lise.Gagnon@USherbrooke.ca
GOSSELIN Patrick	poste 63811	Patrick.Gosselin@USherbrooke.ca
LAVERDIÈRE Olivier	poste 65568	Olivier.Laverdiere@usherbrooke.ca
LEVESQUE-CÔTE, Julie	poste 62215	Julie.Levesque-Cote@USherbrooke.ca
LONGPRÉ, Philippe	poste 66530	Philippe.Longpre@USherbrooke.ca
LORRAIN Dominique	poste 61039 819-780-2220, poste 45295	Dominique.Lorrain@USherbrooke.ca
MALO, Marie	poste 65950	Marie.Malo@USherbrooke.ca
PAPINEAU Marie	poste 62226	Marie.Papineau@USherbrooke.ca
SANTARPIA Alfonso	poste 62225	Alfonso.Santarpia@USherbrooke.ca

CHARGÉES DE COURS À FORFAIT

Nom	Téléphone	Courriel
FAUCHER Christiane	poste 62940	Christiane.Faucher@USherbrooke.ca
LAFONTAINE Anne	poste 62229	Anne.Lafontaine@USherbrooke.ca

PROFESSIONNELLES

Nom	Téléphone	Courriel
DE LAFONTAINE Kathleen	poste 66465	Kathleen.De.Lafontaine@USherbrooke.ca
ST-LAURENT Fanie	poste 63848	coord.doc.psycho@USherbrooke.ca

SECRÉTARIAT

Nom	Téléphone	Courriel
BÉDARD Élizabeth (CIPUS)	poste 63191	Elizabeth.Bedard@USherbrooke.ca
GILBERT Cloé (Académique)	821-7210 ou poste 63203	Cloe.Gilbert@USherbrooke.ca
MARTIN Julie (Département)	821-7222 ou poste 63222	Psychologie@USherbrooke.ca

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES COHORTES ☺

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS

COHORTE 2020-2024

Raphaëlle Berthiaume
Félix-Antoine Desruisseaux
Marie-Laurence Génier
Jonathan Jalbert
Marie Christine MacKay
Kelly Ouellet
Gabrielle Rosa
Guillaume Voyer

COHORTE 2019–2023

Charlotte Castonguay-Gagnon
Jeanne Courtemanche
Fida Douiri (Ph.D-RI)
Marc-Antoine Gagnon
Rachel Guertin
Megan Hackel
Félix-Étienne Leduc (Ph.D-RI)
Krystel Libert-Morneau (Ph.D-RI)
Lauriane Maheu

COHORTE 2018–2022

Corinne Beauchemin
Anabel Cossette Civitella
Arielle Doiron
Marie-Ève Lebeuf
Sarah Lortie
Frédéric Mallette (Ph.D-RI)
Florence Morin-Parent
Mylène Tremblay

COHORTE 2017–2021

Didier Dolbec
Kassandra Gagnon
Laurence Goulet-Coulombe
Charles Lapierre (Ph.D-RI)
Francis Painchaud
Chloé Selmay
Frédérique Tremblay

Pour avoir l'adresse de courriel de ces personnes, consulter le bottin sur le site Internet de l'Université : www.usherbrooke.ca/bottin/

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN PSYCHOLOGIE CLINIQUE

COHORTE 2020-2024

Myrka Chubby-Boivin
Nolwenn Crozet (Ph.D.-RI)
Myriam Douadi
Alexandra Ghostine
Alexandra Girard
Kassandra Lachapelle
Audrey-Ann Lefebvre (Ph.D.-RI)
Belinda Mokri
Azalée Mongrain-McNally
Pénélope-Anne Painchaud-Bouchard
Mathilde Savard
Audrey Savignac
Philippe Talbot

COHORTE 2019–2023

Isabelle Boutin-Delisle
Mallorie Brisson (Ph.D.-RI)
Aurélie Claing (Ph.D.-RI)
Gabrielle Cloutier
Anne-Sophie Gingras (Ph.D.-RI)
Éloïse Guillemette
Joanna Maria Kowalczyk
Stéphanie Monet
Alexis Perrot
Émilie Pigeon-Moreau
Joanie Poirier (Ph.D.-RI)
Janina Sochaczewski
Corinne Talbot

COHORTE 2018–2022

Nadia Anjachak
Pauline Archambault
Andréanne Bourdeau
Carolanne Cadieux-Fitzgerald
Stéphanie Fournier
Kristin Gehl
Sue-Hélène Labonté
Isabelle Lessard (Ph.D.-RI)
Jade Martin-Graveline
Marie-Claude Robert
Cynthia Tremblay

COHORTE 2017–2021

Marie-Ève Béliveau
Gabrielle Boudreau
Simonne Couture (Ph.D.-RI)
Marianne Deneault
Alex Lachance
Véronique Laflamme
Camille Marcoux
Laurence Mignault
Esther Melun (Ph.D.-RI)
Laura Nadeau
Geneviève Rioux (Ph.D.-RI)
Stéphanie Roy-Kielczewski

Pour avoir l'adresse de courriel de ces personnes, il suffit de consulter le bottin sur le site web de l'Université : www.usherbrooke.ca/bottin/

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN INTERVENTION EN ENFANCE ET ADOLESCENCE

COHORTE 2020-2024

Gabrielle Bouchard
Emelie Boucher
Flavie Cossette-Côté
Orly Dayan
Sarine Demirjian
Tania Fruchier
Anne-Laurence Gagné (Ph.D.-RI)
Alexandrine Gauthier
Sam Harrisson
Léa-Maude Juteau
Amélie Landry
Karine Petitclerc
Justine Roberge
Claudie Robert-Robitaille
Eléa Laétitia Savard
Gabrielle Tessier

COHORTE 2019–2023

Antoine Asselin
Béatrice Côté
Anne-Sophie Dorion (Ph.D-RI)
Anne Dumont-Lévesque
Sandrine Hansen-Jaumard
Isabelle Houvenaghel
Lorie-Anne Jeffrey
Jessica Lalande
Amélie Landry
Gabrielle Lelièvre
Karine Lepage-Martel
Mélina Morin
Zéna Nassar
Valérie Parr
Sandrine Simard

COHORTE 2018–2022

Jane Aubertin
Iulia Cerniavschi
Évelyne Côté
Laurence D'Anjou
Pascale Dugas
François Genest
Julia Hébert
Marie-Zoé Jarry
Laurence Quintal
Florence Rigaud-Larose
Stéphanie Trudel-Pelletier

COHORTE 2017–2021

Sammir Abdelmegid
François Baldo
Rachelle Bélisle-Cloutier
Roxanne Ducharme
Mathilde Emond-Bouchard (Ph.D.-RI)
Marjolaine Frappier
Marie-Laurence Guay
Rosalie Guillemette (Ph.D.-RI)
Marie-Pierre Marcil
Léa Noirhomme
Audrey Paquette Masson
Angélie Rondeau

Pour avoir l'adresse de courriel de ces personnes, il suffit de consulter le bottin sur le site web de l'Université : www.usherbrooke.ca/bottin/

APERÇU DE QUELQUES-UNES DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

Ressources en psychothérapie
En tant qu'étudiant.e.s du Campus principal de l'Université de Sherbrooke, vous avez accès au Service de psychologie de l'Université : www.usherbrooke.ca/etudiants/sante-et-aide-a-la-personne/psychologie.

Bon à savoir! En raison du travail d'introspection réalisé durant le doctorat, il arrive fréquemment que les activités pédagogiques (p. ex., stages, internat, cours) mettent en évidence des besoins personnels qui interfèrent avec le développement professionnel de l'étudiant.e. Dans ce genre de situations, la personne responsable de l'activité pédagogique en discute avec l'étudiant.e afin de le ou la « référer à des personnes susceptibles de l'aider sur le plan personnel » (Psychologie Québec, 2005, p. 12). Dans une publication[5] balisant les pratiques de supervision, l'Ordre apporte une nuance importante à prendre en considération dans l'accompagnement des doctorant.e.s : « il peut donc être pertinent de reconnaître le vécu émotionnel du supervisé, sans toutefois y travailler, afin de l'aider à différencier son propre vécu de celui du client. Il faut être conscient du risque de glissement que cela comporte : le superviseur ne doit pas agir comme un psychothérapeute » (OPQ, 2019, p. 19). Pour éviter tout conflit de rôles contrevenant au code de déontologie[6], chaque membre de l'équipe enseignante (p. ex., superviseur.e, professeur.e) veille à maintenir une frontière claire entre la formation doctorale et la psychothérapie.

Services à la vie étudiante SVE
Voici les principales ressources offertes (pour plus d'info : https://www.usherbrooke.ca/etudiants/) :

- Service de psychologie et d'orientation
- Services à la clé
- Soutien/financement des activités étudiantes
- Aide financière
- Service de santé

Service des bibliothèques
- www.usherbrooke.ca/biblio/

Service de soutien à la recherche
Afin de soutenir la formation étudiante et la réalisation des activités de recherche, le Centre de soutien et de formation à la recherche (CSFR) est mis à la disposition des étudiant.e.s du département. Sa mission : fournir une aide personnalisée relative aux différentes étapes d'une recherche scientifique. Il s'agit d'un **service offert gratuitement**. Voici quelques exemples de questions auxquelles ce service peut répondre :

- Planification de la réalisation du mémoire doctoral
- Analyse et interprétation de données de recherche
- Bonnes pratiques en matière de rédaction d'article, du mémoire doctoral, d'un rapport de recherche

Comment avoir recours aux services du CSFR ?
Pour prendre rendez-vous, les étudiant.e.s doivent contacter directement les personnes-ressources :

DONNÉES QUANTITATIVES	DONNÉES QUALITATIVES
Maxime Labonté	**Roxane Meilleur**
Maxime.Labonte@USherbrooke.ca	Roxane.Meilleur@USherbrooke.ca

[5] Pour télécharger le document produit par l'OPQ, cliquer ici
[6] Pour accéder au code de déontologie des psychologues, cliquer ici

3 CONDITIONS DE POURSUITE DU PROGRAMME

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ

Les étudiant.e.s sont soumis aux conditions de promotion d'un programme de 3e cycle, comme stipulé dans le Règlement des études de l'Université, article 3.1.3.5. Une étudiante ou un étudiant peut poursuivre un programme d'études de 2e ou 3e cycle si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- Satisfaire à l'ensemble des exigences du programme d'études, incluant, le cas échéant, la réussite de certaines activités pédagogiques spécifiques déterminées par la direction du programme d'études
- Réussir, le cas échéant, chacun des stages obligatoires du programme d'études
- Réussir, le cas échéant, l'examen de synthèse ou général au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant la première inscription au programme, à moins d'une autorisation exceptionnelle de la faculté ou du centre universitaire de formation responsable du programme. Les facultés et centres universitaires de formation précisent dans leur règlement complémentaire, des modalités particulières pour les étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel
- Se conformer aux règlements de la faculté ou du centre universitaire de formation et de l'Université, incluant notamment les délais prescrits pour effectuer les corrections mineures et majeures à une production de fin d'études, ainsi que la date de dépôt de celle-ci

Le défaut de satisfaire à l'une ou l'autre de ces conditions entraîne soit l'obligation de répondre à des conditions fixées par la faculté ou le centre universitaire de formation pour la poursuite du programme d'études, soit l'exclusion du programme d'études.

RÈGLEMENT FACULTAIRE COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Comme l'article 3.1.3.5 du Règlement facultaire complémentaire au Règlement des études le stipule :

Les motifs suivants peuvent entraîner l'exclusion du programme (2e et 3e cycles) :

- Ne pas satisfaire dans le délai prescrit aux conditions d'admission
- Ne pas réussir la propédeutique ou les activités pédagogiques d'appoint, avec la moyenne demandée, dans le délai fixé à l'admission
- Ne pas réussir à maintenir, après le cumul de 9 crédits et plus, une moyenne cumulative d'au moins 2,9 sur 4,3 au doctorat
- Ne pas remplir toutes les exigences du programme d'études dans les délais prescrits; interrompre ses études sans autorisation
- Le manquement à tout autre règlement facultaire ou universitaire pouvant entraîner l'exclusion

Les motifs suivants entraînent automatiquement l'exclusion du programme (2e et 3e cycles) :

- Obtenir un échec (E) à l'examen général ou à l'examen de synthèse
- Obtenir un échec (E) du jury à la production de fin d'études; obtenir un échec (E) pour toute activité évaluée par un jury
- Le manquement à tout autre règlement facultaire ou universitaire pouvant entraîner l'exclusion

RÈGLEMENT FACULTAIRE COMPLÉMENTAIRE ENTOURANT LES STAGES ET L'INTERNAT

Le chapitre 4 du Règlement facultaire (pour télécharger le document, cliquer ici) décrit les règles particulières aux programmes de doctorat en psychologie en lien avec les stages et l'internat, ce qui inclut les :

- Conséquences de l'échec à un stage ou à l'internat
- Règles d'attribution des milieux de stage et d'internat
- Balises entourant l'interruption ou la prolongation d'un stage et d'un internat

EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME ET LE PASSAGE À L'INTERNAT

Au terme de la deuxième année du programme, se soumettre à une évaluation globale, incluant notamment un examen général, démontrant que l'étudiante ou l'étudiant a développé les compétences nécessaires pour entreprendre les activités d'internat et de recherche et ainsi poursuivre son programme.

Le dépôt initial du mémoire doctoral est également une condition préalable à l'entrée en internat.

Examen général

Conformément au Règlement facultaire des études de 2e et 3e cycles stipule, les étudiant.e.s doivent se soumettre à un examen oral au plus tard avant la fin du trimestre d'automne de la 2e année (4e trimestre). Dans le cadre de sa présentation orale, l'étudiant.e doit faire la démonstration qu'il ou elle est en mesure de :

- Définir une question de recherche s'appuyant sur des données théoriques et empiriques pertinentes
- Expliciter une démarche scientifique permettant de répondre à cette question
- Établir des liens explicites entre son projet de recherche et la pratique professionnelle
- Communiquer efficacement à l'oral

La présentation faite par l'étudiant.e est suivie d'une courte période de questions de la part des membres du comité d'évaluation.

Évaluation globale du rendement et de la conduite

Au-delà des compétences évaluées au cours du programme et de l'examen général, le dossier de chaque étudiant.e fait l'objet d'un examen dans le but de veiller à sa réussite. Cet examen porte sur la progression de l'étudiant.e et sa conduite professionnelle. Lorsqu'un.e doctorant.e présente une ou des difficultés persistantes à progresser dans son programme ou adopte des comportements jugés inappropriés, l'évaluation globale peut mener à une recommandation sur des mesures spécifiques à prendre pour améliorer la situation. Dans de très rares cas, l'évaluation peut conduire à l'exclusion de l'étudiant.e.

Une fois par année, un comité mandaté par l'Assemblée professorale procède à l'évaluation systématique de tous les dossiers des étudiant.e.s qui terminent leur première ou leur deuxième année de formation. Le comité a également pour mandat d'établir les mesures à prendre si le rendement ou le comportement d'un.e étudiant.e est jugé non conforme aux normes et standards attendus aux études supérieures et chez un professionnel ou une professionnelle.

Éléments considérés dans l'examen du dossier
Le dossier d'un.e étudiant.e peut en tout temps être examiné en regard de l'un des points suivants :

- Résultats académiques
- Évaluations faites par des membres du corps professoral ou de l'équipe des superviseures et superviseurs, notamment sur les attitudes personnelles, les habiletés d'interaction, la capacité d'autorégulation, l'autonomie, le sens des responsabilités, l'autocritique, la qualité de la participation aux activités pédagogiques, les habiletés sur le plan de l'analyse d'une situation ou de la conduite professionnelle
- Nombre d'abandon (AB), de demandes d'incomplet (IN) ou de délais, ou autres mesures inhabituelles auxquelles l'étudiant.e a eu recours dans son cheminement (le cas échéant)
- Retards ou absences répétés ou non justifiés (le cas échéant)
- Incidents critiques documentés dans le dossier[7] (le cas échéant)
- Documents relatifs à une mauvaise conduite (dans les stages, dans les rapports avec les pairs ou le personnel enseignant, dans l'utilisation des installations du Département, dans le respect des règlements, etc.) (le cas échéant)
- Contenu d'une lettre dans laquelle l'étudiant.e présente sa perspective sur des questions qui peuvent affecter le résultat de l'évaluation globale (facultatif)
- Contenu d'une lettre dans laquelle un membre du personnel enseignant, incluant le superviseur ou la superviseure, présente sa perspective sur des questions qui peuvent affecter le résultat de l'évaluation globale (facultatif)
- Avis de l'équipe professorale (facultatif)
- Résultats de l'examen général (au terme du 4e trimestre)
- Autres aspects du cheminement d'un étudiant.e jugés pertinents

MESURES À LA SUITE D'UN RENDEMENT OU D'UNE CONDUITE JUGÉS NON SATISFAISANTS

Un rendement ou une conduite jugés non satisfaisants peuvent mener à la mise en œuvre de l'une ou l'autre ou de quelques-unes des mesures suivantes :

- Engagement à améliorer son rendement selon un échéancier établi
- Engagement à améliorer sa conduite ou à satisfaire aux exigences du programme selon un échéancier établi
- Interruption de l'inscription aux activités de formation pratique avant d'avoir démontré une amélioration jugée satisfaisante
- Exclusion du programme

CE QUE PEUT FAIRE UN.E ÉTUDIANT.E QUI SE SENT LÉSÉ.E DANS SES DROITS

L'étudiant peut exercer en tout moment son droit de recours auprès de la personne mandatée par l'Université pour protéger les droits des étudiants : www.usherbrooke.ca/ombudsman.

[7] Tout incident critique fait l'objet d'une rencontre avec l'étudiant.e et l'information échangée est conservée dans son dossier.

4 NOTES DIVERSES

RÉSULTATS ACADÉMIQUES COMMUNIQUÉS SOUS FORME DE COTES

Le tableau qui suit regroupe les balises utilisées pour convertir les cotes en pourcentage.

ÉCHELLE DE L'UNIVERSITÉ (COTES)	RÉSULTATS EN %
A+ (4,3)	91,5 – 100
A (4,0)	88,5 – 91,4
A– (3,7)	84,5 – 88,4
B+ (3,3)	81,5 – 84,4
B (3,0)	77,5 – 81,4
B– (2,7)	74,5 – 77,4
C+ (2,3)	70,5 – 74,4
C (2,0)	67,5 – 70,4
C– (1,7)	63,5 – 67,4
D+ (1,3)	60,5 – 63,4
D (1,0)	57 – 60,4
E (0)	Inférieur à 57

ABSENCE PROLONGÉE ET NON PLANIFIÉE DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE MÉMOIRE DOCTORAL

En cas d'absence prolongée et non planifiée de la part de votre directrice ou directeur de mémoire doctoral, nous vous invitons à contacter la responsable de l'expérience étudiante afin que des mesures transitoires soient mises en place le plus rapidement possible. Nous souhaitons ainsi nous assurer que vous recevrez un encadrement continu tout au long de votre processus de recherche.

LES ESSIENTIELS AU BON FONCTIONNEMENT DANS LES COURS

Utilisation d'ordinateurs portables et d'appareils intelligents

L'utilisation d'un ordinateur et des appareils intelligents lors des cours n'est permise que pour la prise de notes et les activités demandées par l'enseignant. Toute autre utilisation (navigation web, communication entre étudiants, courriels, etc.) est proscrite. Cette mesure vise à prévenir des situations nuisibles aux apprentissages et au climat de travail durant le cours. Si cette situation devait se présenter, l'étudiant.e pourrait alors être invité.e à poursuivre ses activités personnelles de communication à l'extérieur de la classe.

Respect des échéances

- Pour consulter le détail du Règlement des études, cliquer ici

Marche à suivre

- Informer la personne responsable de l'activité pédagogique des raisons de son absence ou de son incapacité à respecter les délais avant la date de l'évaluation ou de remise du travail
- Fournir les pièces requises pour justifier la demande de délai
    - Délai maximal de 2 semaines pour remettre les pièces justificatives

Demande formelle de délai

- Si le délai demandé dépasse la date de fin du trimestre
    - Remplir le formulaire prévu à cet effet (cliquer ici pour le télécharger)
- Acheminer directement la demande au secrétariat des études supérieures
    - Écrire à Cloé Gilbert (Cloe.Gilbert@USherbrooke.ca)
- La mention IN (incomplet) sera alors inscrite sur le relevé de notes de l'étudiant.e.

RÈGLEMENTS UTILES À CONNAÎTRE

Règlement d'évaluation des apprentissages

- https://www.usherbrooke.ca/psychologie/fileadmin/sites/psychologie/espace-etudiant/3e_cycle/Reglement_complementaire_Eval_apprentissages_D_Ps__reguliers_juillet2013.pdf
- https://www.usherbrooke.ca/flsh/fileadmin/sites/flsh/documents/Reglements/2500-008-FLSH.pdf

Qualité de la langue (extrait du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages, chapitre 6)
La proportion de la note attribuable à la qualité de la langue est 15 %, tant dans les travaux écrits que les présentations orales. Dans le cas d'un examen écrit réalisé à l'Université dans un temps défini, la proportion attribuable à la qualité de la langue est 10 %. Dans le cas d'une personne dont la langue maternelle n'est pas le français, celle-ci ne doit pas être pénalisée pour un accent ou une élocution non conforme aux standards d'excellence de la langue française, lors d'une présentation orale; un accommodement jugé raisonnable peut aussi être appliqué dans le cas d'un examen écrit qui doit être réalisé dans un temps déterminé.

La qualité de la langue inclut tout ce qui contribue à la clarté du propos, notamment l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, et la diction dans les présentations orales. L'évaluation d'un travail ou d'une présentation orale est d'abord faite en fonction des critères pertinents au contenu. Par la suite, si la personne enseignante juge que la qualité de la langue est déficiente, des points sont soustraits à la note attribuée.

Un étudiant ou une étudiante qui recevrait une rétroaction à l'effet d'une déficience importante sur ce plan devrait chercher des moyens spécifiques pour exceller en français, tels des cours ou l'encadrement d'un tuteur privé.

Demande de révision de notes

- Suivre la procédure décrite dans le Règlement des études (article 4.5.1.5, cliquer ici pour y accéder)
- Acheminer directement la demande au secrétariat des études supérieures
    - Écrire à Cloé Gilbert (Cloe.Gilbert@USherbrooke.ca)

Plagiat et autres délits

- www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/9-discipline
- www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie
- www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/

Interruption des études au 3e cycle *(extrait du Règlement des études)*
La Faculté est l'instance qui peut autoriser une interruption d'études. Pour ce faire, les règles suivantes doivent être respectées :

- Pour des personnes inscrites en scolarité, la Faculté autorise l'interruption des études en cas de maladie ou pour un congé parental. Des pièces justificatives sont alors exigées.
- Pour des personnes inscrites en rédaction, la Faculté autorise une interruption d'étude pour une durée maximale de 16 mois, à la suite de la démonstration qu'elles ne seront pas en mesure de consacrer le temps nécessaire à l'écriture de leur mémoire doctoral. Les responsables de programmes et les directrices et directeurs de recherche sont informés de la période d'interruption et l'encadrement est alors suspendu.

Procédure à suivre pour faire une demande d'interruption d'études

- Discuter de la situation avec la responsable de l'expérience étudiante
  - Contacter Christiane Faucher (Christiane.Faucher@USherbrooke.ca)
- Adresser une demande écrite à l'adjointe à la direction aux études supérieures
  - Écrire à Nathalie Lachance (Nathalie.Lachance2@usherbrooke.ca)
  - Joindre une preuve justificative (p. ex., billet médical)

Important! La personne qui interrompt ses études sans autorisation ou qui excède la période autorisée (16 mois) doit soumettre une nouvelle demande d'admission (article 3.1.1.10), selon les dates habituelles (1er février), si elle souhaite réintégrer le programme.

AUTRES LIENS UTILES

Horaires

- https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/horaires/automne/psychologie/
- https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/horaires/hiver/psychologie/

Sites Internet internes

- Département de psychologie
  - https://www.usherbrooke.ca/psychologie/
- Faculté des lettres et des sciences humaines
  - https://www.usherbrooke.ca/flsh/

Formulaires

On vous demande de fournir un formulaire?

- Si la demande concerne le mémoire doctoral
  - Cliquer ici
  - Se référer à l'onglet « Formulaires » (indiqué par une flèche verte dans l'image ci-dessous)

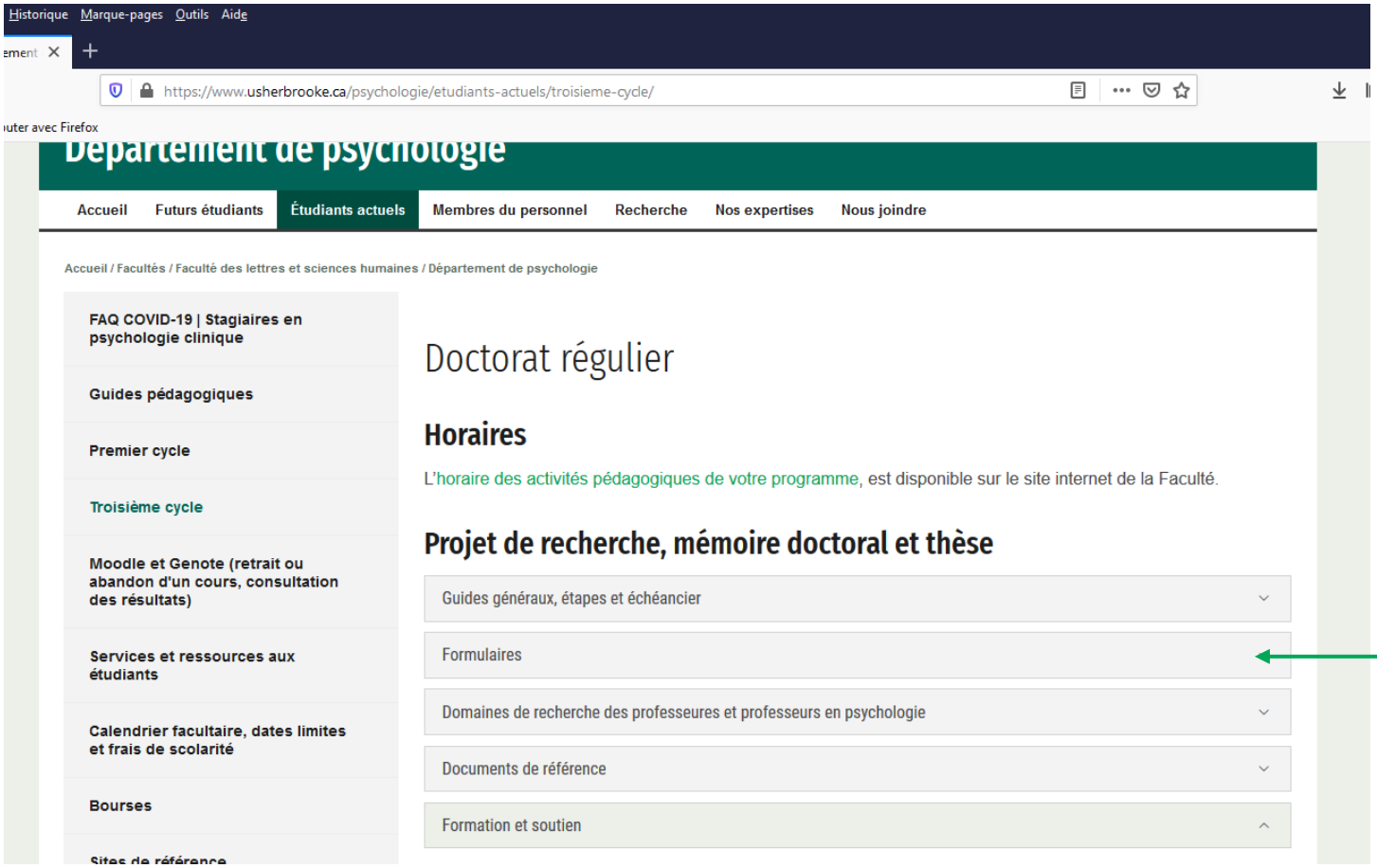

- Pour 99,99% des autres demandes ☺
  - Cliquer ici
  - Télécharger le formulaire demandé

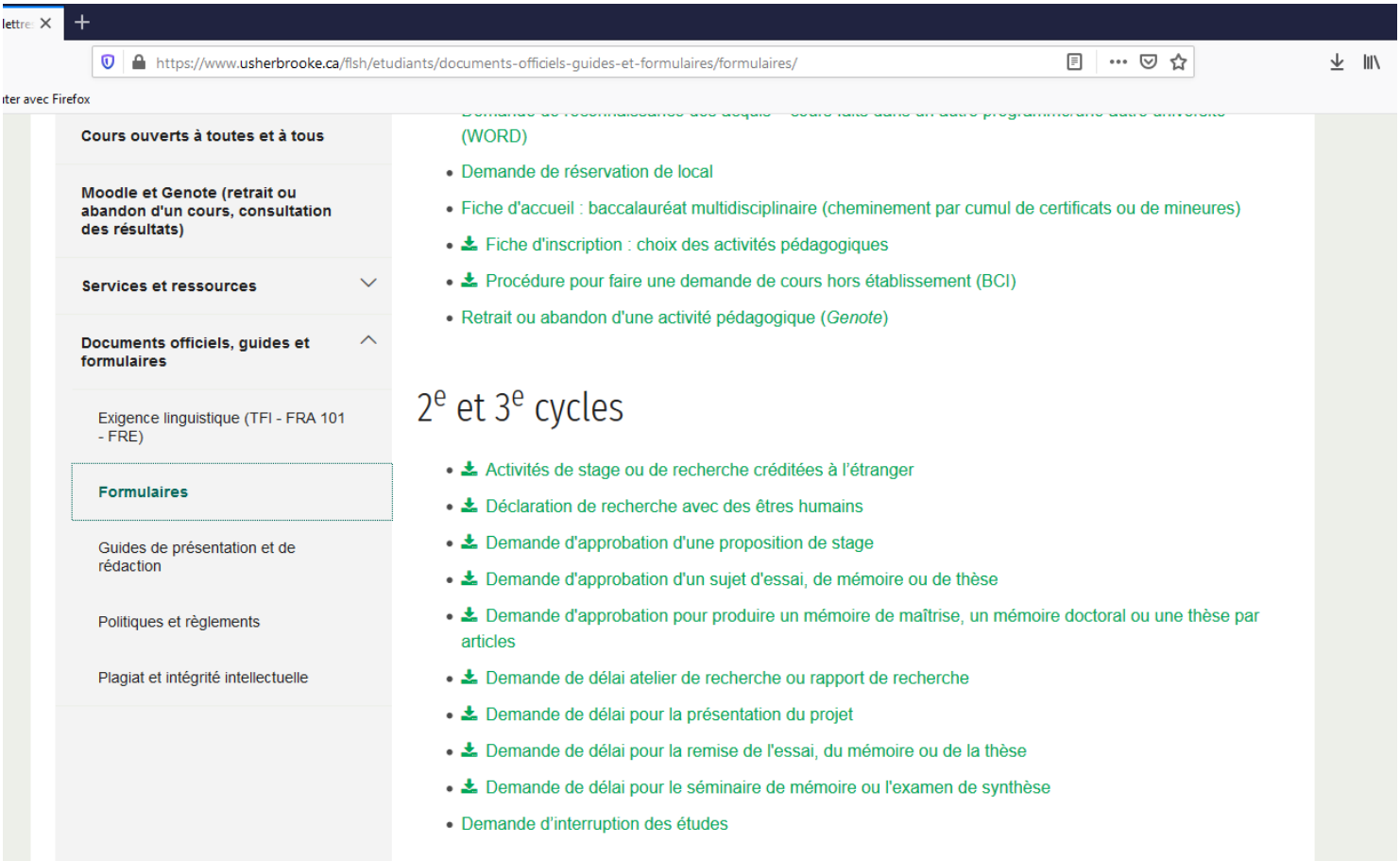

EXAMEN D'INTÉGRATION | Psychologie du travail et des organisations

1re année de doctorat

Les cours du premier trimestre de nos programmes de doctorat en PTO ont pour objectif commun d'habiliter les doctorant.e.s à réaliser le **stage 1** qui se déroule au deuxième trimestre de formation. Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, un examen est administré en décembre dans le but d'évaluer l'intégration des apprentissages réalisés dans le cadre des activités pédagogiques de l'automne, à savoir :

- PSY905 Éthique et déontologie
- PSY930 Diagnostic organisationnel
- PSY959 Relation interpersonnelle et autorégulation
- PSY981 Consultation organisationnelle

Le tableau qui suit résume les lignes directrices de l'examen d'intégration.

Quoi?	Examen de type simulation (à réaliser individuellement)
Pourquoi?	▪ Évaluer le niveau de maîtrise des compétences développées au cours du trimestre ▪ S'assurer de l'acquisition des bases nécessaires à la réalisation du stage 1 ▪ Cibler les forces sur lesquelles le/la doctorant.e peut compter ▪ Cibler ses opportunités d'amélioration
Quand?	Fin décembre (se référer à l'horaire de l'automne)

Comment?	**1re étape** | 21 décembre
	▪ Faire une étude de cas
	▪ Le matériel vous sera transmis par courriel le 21 décembre (9 h)
	
	2e étape | 22 décembre
	▪ Mener une entrée avec un.e client.e (joué.e par un acteur)
	  ○ Durée : 25 minutes
	  ○ Par Zoom
	  ○ Rencontre enregistrée
	
	3e étape | 22 décembre
	▪ Procéder individuellement à l'autoévaluation de son intervention
	  ○ Visionner la rencontre enregistrée
	  ○ Cibler les forces et les limites de l'intervention menée
	  ○ Durée : 10 minutes
	▪ Présenter son autoévaluation aux deux personnes-ressources faisant l'évaluation de l'examen
	  ○ Durée : 10 minutes
	  ○ Par Zoom
	  ○ Présentation enregistrée

Combien? ☺	30 % de la note finale de chacune des 4 activités pédagogiques de l'automne

APPRENTISSAGE PAR PROBLÈMES

Selon Bédard, Turgeon, Tardif et Des Marchais[8], l'apprentissage par problèmes (APP) vise à favoriser : (1) le rappel des connaissances antérieures et leur élaboration, (2) l'acquisition et la structuration de nouvelles connaissances, et (3) l'intégration des sciences cliniques et des sciences de base ou de la pratique et de la théorie. Cette approche vise également à développer : (1) des habiletés d'autoapprentissage (autonomie et engagement personnel dans la tâche, (2) une meilleure base de connaissances et (3) des habiletés de résolution de problèmes.

Sur le plan des retombées, l'APP est susceptible d'augmenter : (1) la performance clinique ou la capacité à intervenir dans des situations professionnelles pratiques et (2) la motivation intrinsèque (curiosité épistémologique). Par ailleurs, l'APP veut favoriser la poursuite de l'apprentissage après les études doctorales (long-life learning).

L'APP est une méthode pédagogique structurée. Des étapes bien définies guident la démarche d'apprentissage. Celles-ci sont présentées dans la figure 1. Au cours de ces étapes, les personnes-ressources jouent un rôle de tuteur, c'est-à-dire un guide qui accompagne les étudiantes et les étudiants, mettant en veilleuse le rôle d'expert qui leur est traditionnellement attribué.

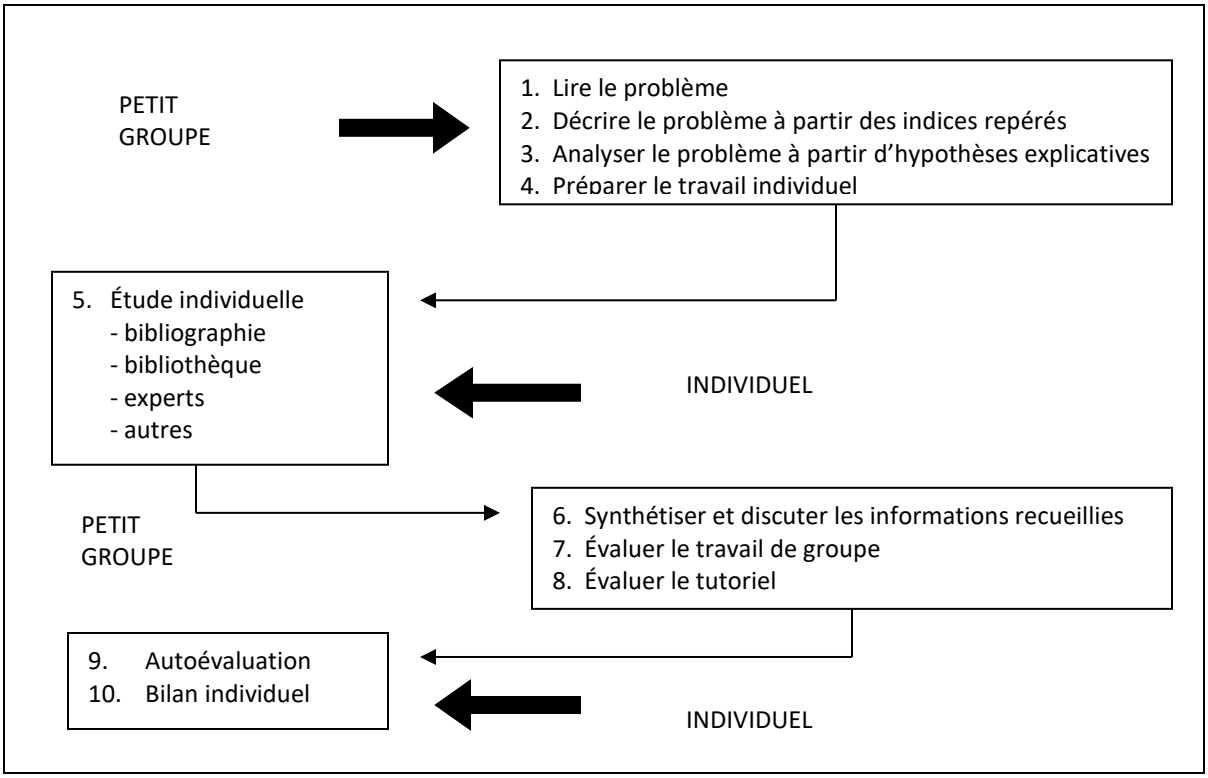

Figure 1. Les étapes de l'APP
Source : Adaptation de Bédard, Turgeon, Tardif, & Des Marchais (1995), p. 3.

[8] *L'apprentissage par problèmes à l'ordre universitaire : fondements, résultats obtenus et limites*, Colloque de l'AIPU (1995).

DOCUMENT INFORMATIF SUR LE PLAGIAT

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du *Règlement des études* (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);

b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);

c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;

d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;

e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;

f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources